



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan de cession actifs ENGIE

Question écrite n° 30956

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences néfastes du projet de cession d'activités « à faible rentabilité » dévoilé par ENGIE en février 2020 et confirmé par le président du conseil d'administration le 14 mai 2020, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires. Ce plan concerne 10 000 salariés en France, soit 13 % de l'effectif total national ainsi que 20 000 emplois indirects. Il comprend également un volet international important. Les actifs qui seraient supprimés représentent un chiffre d'affaires compris entre 1,2 et 1,8 milliard d'euros, soit 2 à 3 % des revenus d'ENGIE. Cette première vague de cession d'actifs, a par ailleurs indiqué en février 2020 le président d'ENGIE, devrait s'étaler jusqu'en 2022, pour un montant final de quatre milliards d'euros. Le groupe envisage d'abord de quitter quelque 25 pays, sur un total de 70, dans lesquels sa présence est considérée comme « insuffisante », avant de préparer une sortie massive d'activités de services jugées non stratégiques et pas assez rentables. Parmi les retraits envisagés, on recense des secteurs importants, comme celui de la société ENDEL, spécialiste de la maintenance des sites industriels et des centrales, basée en France et riche de quelque 6 000 employés. De tels choix, s'ils étaient mis en œuvre, traduiraient une nouvelle fois une vision purement financière, actionnariale et déconnectée de la réalité sociale, alors même qu'ENGIE est loin d'être dans le rouge. Le président du conseil d'administration a du reste annoncé, lors de cette même réunion du 14 mai 2020, son intention de rétablir le paiement du dividende, à rebours des efforts demandés au pays, encore secoué par la crise liée au covid-19. Pour beaucoup de salariés, cette dernière annonce est perçue comme le prix à payer du sacrifice de leur emploi. Autrement dit, une manœuvre intolérable. De quoi alimenter en tout cas l'inquiétude et la démobilisation des personnels, sources d'une dégradation inquiétante du climat social. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir, en sa qualité d'actionnaire de référence du groupe, pour remettre en cause des projets qui nuisent à l'emploi en France et à la qualité du dialogue social.

Texte de la réponse

Le Groupe Engie a mené, au début de l'année 2020, des réflexions visant à clarifier ses orientations stratégiques, et à mener une importante simplification de la structure d'activités de l'entreprise. Ces travaux, partagés dans le cadre de la gouvernance de l'entreprise, ont conduit à constater que le portefeuille actuel des activités d'Engie est caractérisé par une diversité excessive du point de vue des métiers et des géographies où le groupe est présent, ce qui provoque une dispersion des ressources et une limitation des capacités d'investissement. Ces réflexions ont conduit le groupe à annoncer, à partir du printemps 2020, et en particulier à l'occasion de la clôture semestrielle des comptes en juillet 2020, plusieurs nouvelles orientations stratégiques :

- 1- Une croissance des investissements dans les infrastructures et les énergies renouvelables, afin de clarifier le profil d'Engie, qui se recentrera ainsi sur la production d'énergie à faible émission de CO2 et les infrastructures ;
- 2- En cohérence avec ce recentrage, la possibilité de céder des participations minoritaires que détient le groupe ;
- 3- Une revue stratégique des activités de solutions clients, dont certaines sont plus éloignées de la transition énergétique, et dont l'actionariat aura vocation à évoluer ;
- 4- Des mesures de simplification des géographies et des métiers, visant à engager la sortie du groupe des zones géographiques où il n'a pas la taille suffisante pour

se développer, et des activités qui n'apparaissent pas comme étant suffisamment liées au cœur de métier du groupe. Si l'État soutient ces orientations, qui ont l'ambition de confirmer la position d'Engie comme leader de la transition énergétique, il n'en reste pas moins particulièrement attentif aux enjeux sociaux, et veillera à ce que la mise en œuvre de ces orientations stratégiques ne fragilise pas les filières énergétiques françaises.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30956

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 2020

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4664

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 712